



Mars 2014

BULLETIN MUNICIPAL N° 55

Site Internet : www.saint-thome.fr

- BUDGETS 2013- RESULTATS

Vote des Comptes Administratifs :

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, les Comptes Administratifs 2013.

Commune

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 216 615,12 €, les recettes à 300 507,88 € et compte tenu d'un excédent reporté de 370 334,92 €, le résultat 2013 ressort à + 454 227,68 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 102 926,32 €, les recettes à 89 131,24 €, le résultat 2013 ressort à – 13 795,08 €.

Assainissement

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 19 474,32 €, les recettes à 21 328,86 € et compte tenu d'un excédent reporté de 43 479,60 €, le résultat 2013 ressort à + 45 334,14€

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 20 979,35 € et les recettes à 24 056,00 €, et compte tenu d'un déficit reporté de – 9 608,84 €, le résultat 2013 ressort à – 6 532,19 €.

- BUDGET 2014

FINANCES COMMUNALES

Bien que les dotations de l'Etat et les subventions du Conseil Général diminuent, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter en 2014 le taux des 3 taxes communales qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 10,14 %

Foncier bâti : 10,34 %

Foncier non bâti : 63,04 %

La redevance d'assainissement 2014 ne subit pas d'augmentation et reste établie ainsi :

Part fixe : 65,00 €

Coût au m³ : 0,25 €

Astreinte pour retard de raccordement obligatoire : 100 % de majoration

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2014

Le budget primitif 2014 s'équilibre à la somme de 766 887 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à la somme de 1 399 142 € en recettes et dépenses d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014

Le budget assainissement s'équilibre à la somme de 60 154 € en recettes et dépenses d'exploitation et à la somme de 53 800 € en recettes et dépenses d'investissement.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : le taux de 10,50 %, égal à celui de 2013 et le plus faible de la CCRH, reste inchangé pour 2014.

Commission Jeunesse : le Conseil communautaire a décidé du versement de subventions aux structures ayant répondu à un appel à projets. Entre autres, l'Association « les Colporteurs » bénéficie d'une aide de 1 800 €.

Stages de cirque : 5 enfants de la commune se sont inscrits pour les stages d'Alba (mars 2014) et de Valvignères (mai 2014).

- RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans (nés en 1998), doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. Se présenter en Mairie avec le livret de famille.

- ETAT CIVIL 2013

Naissances : 4
Mariages : 4
Décès : 4

- INFORMATION

NOUVELLE ACTIVITE SUR LA COMMUNE :

Une nouvelle entreprise est née sur Saint-Thomé « Aux jardins oubliés ». Hélène PILLOT vous propose des œufs, légumes de saison et produits de la ruche (miel, pollen, propolis) en vente directe. Un dépliant donnant toutes les informations pratiques sur ce nouveau service sera distribué bientôt dans les boîtes aux lettres. Contact : auxjardinsoublies07@gmail.com